

Légation de Suisse
en
France

Paris le 26 Juin 1895
15^{me} rue de Marignan

N^o 2/95

Prière de rappeler
le numéro ci-dessus

Monsieur le Vice-Président.

Le Ministre des Pays-Bas avait appris ce matin par le Directeur Général des Douanes la rédaction adoptée en ce qui concerne les fromages dits de Gruyère pour le projet de loi destiné à réduire le tarif minimum français. Il est venu demander si il n'y avait pas moyen d'améliorer cette rédaction de manière à y faire rentrer les fromages à pâte dure en forme de boule fabriqués en Hollande. — Je l'ai visiblement engagé à convaincre les agraires français de l'utilité de cette modification.

L'attaché commercial britannique Sir Joseph Browne
au Département fédéral
des Affaires Etrangères
Division du Commerce
Berne



2081 intitulé
s'est trouvé profondément étonné des concessions,
formidables selon lui, consenties par la Suisse.

En accordant à la France le traitement de la nation
la plus favorisée, les droits perçus à l'entrée en Suisse
sur les produits français représenteront, non plus 8 à
9 % de la valeur des marchandises importées, mais
seulement 1 à 2 %, tandis que les produits suisses
qui paient en moyenne à l'entrée en France 8,6 %
d'après la Statistique française et 8,68 % d'après la
statistique suisse, paieront désormais 1 % de moins,
2 % peut être, ce qui est insignifiant. Aux yeux de
M. Joseph Crouze, la Suisse a en tout le grand
fort de déconcerter les belles échangistes français et
tous ceux qui en France réagissaient contre M. Miliné,
en acceptant de traiter sans liens en quoi que ce soit
le Parlement français, sans se réservé la moindre
garantie de durée. L'attaché commercial britannique

ne doute pas de l'empressement avec lequel M. Méline et ses amis voteront l'arrangement qui est un triomphe pour eux. Ce qui est plus étonnant c'est que la Suisse abandonne la lutte au moment où la Belgique commençait à relever ses tarifs et où en Angleterre les conservateurs arrivent au pouvoir et où par conséquent la Politique d'affaiblissement du Cabinet Rosebery à l'égard de la France va prendre fin. Si une des armes dont l'Angleterre pourra se servir si M. Hanotaux continue à lancer contre elle dans le monde entier des brûlots incendiaires, sera le relèvement de certains droits de douane.

Je n'ai pas ri pendant à Sir Joseph Broome que l'Angleterre ne perdait rien à être débarassée de la concurrence des industriels suisses sur le marché français, mais je lui ai dit que si depuis deux

aus et derniers, M.M. les Anglais, M.M. les Belges, les Espagnols, les Scandinaves auraient fait comme les Suisses et établi des droits différenciels contre M. Melini au lieu de nous laisser seuls sur la brèche, payant seuls les frais de la lutte pendant que nos concitoyens anglais ou alsaciens prenaient une partie de notre place si cela aurait mieux valu que de réclamer aujourd'hui et de nous faire entrover d'hypothétiques représailles dans l'intérêt de la politique coloniale britannique.

J'aurais d'ailleurs fait le même raisonnement vis à vis du Ministre des Pays-Bas en lui demandant si pendant que nos fromages payaient 25 fr., la Hollande nous avait aidé, ou si elle n'avait pas cherché à vendre à Paris le plus possible de "têtes de mort", à 15 francs, et je lui ai rappelé qu'il avait refusé de passer son Gouvernement en 1891 à des représailles contre M. Melini.

A grecz, Monsieur le Vice-Président, les assurances de ma haute considération.

Durdy